

Carrefour renouvelle son accord d'entreprise « Mission Handicap » et s'engage à recruter 400 personnes handicapées jusqu'à fin 2010

Premier employeur privé français, Carrefour confirme son action citoyenne et poursuit son engagement pour une politique d'emploi en faveur des personnes handicapées en signant, pour la 4^{ème} fois, l'accord triennal « Mission Handicap ».

Ce nouvel accord de trois ans va lui permettre de recruter près de 400 travailleurs handicapés et de veiller à leur maintien dans l'emploi. Ils viendront rejoindre les 3 337 collaborateurs handicapés déjà engagés chez Carrefour. Preuve concrète de son engagement, Carrefour a également développé un plan spécifique d'aide technique et financière à ses collaborateurs handicapés.

Les nouveaux engagements 2008-2011

Avec cette nouvelle signature, Carrefour veut aller au-delà de son implication historique et prouve son engagement au travers de **quatre actions distinctes** :

Un plan d'embauche

Carrefour s'engage à accueillir 400 nouvelles personnes handicapées entre 2008 et fin 2010 soit environ 2 personnes par magasin.

Carrefour souhaite intégrer au mieux ces personnes en leur proposant un accueil, une écoute et un suivi personnalisés.

Un plan de maintien dans l'emploi

Le second engagement de Carrefour concerne le développement des actions de maintien de l'emploi. La détection des difficultés de santé au travail des personnes handicapées, la prise en charge en amont des reclassements et un suivi spécifique permettent de rechercher pour chacun l'emploi le plus adapté à son handicap et à ses capacités.

Un plan d'aide aux salariés handicapés

Cette signature s'accompagne également de nouveautés sur la mise en place d'un plan d'aide à la personne :

- Financement de l'achat d'appareillages spécifiques (appareils auditifs, fauteuil roulant...)
- Financement des travaux nécessaires à l'aménagement du véhicule utilisé par le collaborateur pour se rendre sur son lieu de travail.
- Obtention d'une journée d'absence non rémunérée pour entreprendre les démarches nécessaires à la reconnaissance du statut de travailleur handicapé
- Soutien des collaborateurs handicapés sportifs de haut niveau
- Aménagement d'horaire pour les salariés ayant un conjoint ou un enfant handicapé.

Un plan de formation pour les personnes handicapées

Chez Carrefour, tous les collaborateurs bénéficient de formations, de l'employé du magasin au cadre dirigeant. Qu'elles soient diplômantes, qualifiantes ou liées au développement personnel, les formations sont donc bien évidemment accessibles aux salariés handicapés avec, au besoin un aménagement particulier leur permettant de les suivre dans de bonnes conditions.

Par la mise en place de ces quatre actions, Carrefour souhaite aujourd'hui aider les salariés handicapés à s'insérer pleinement dans leur vie professionnelle.

L'ensemble des actions sera coordonné par un représentant national au sein d'un comité de pilotage, et relayé sur le terrain par des responsables en magasin.

Afin de veiller au bon avancement de la démarche, des points trimestriels, semestriels et annuels sont demandés à chaque établissement.

Fortement engagé depuis 1999

Engagé pour le respect des règles de non-discrimination et d'égalité des chances, Carrefour a mis en place voilà déjà neuf ans une politique en faveur des personnes handicapées.

Afin que l'ensemble des magasins s'implique dans cette démarche, Carrefour a mis en place en 1999 un accord d'entreprise spécifique, « Mission Handicap ». En 2002 puis en 2005, l'accord a été renouvelé pour 3 ans avec succès.

Par rapport aux objectifs que s'étaient fixés Carrefour et ses partenaires en signant ces trois premiers accords, le bilan est très positif :

- Carrefour est aujourd'hui le **premier employeur de personnes handicapées** dans le secteur de la grande distribution.
- Au 31 décembre 2007, les hypermarchés Carrefour comptent **3337** travailleurs handicapés, ce qui les placent parmi les premiers employeurs de personnes handicapés du secteur privé.
- Carrefour a recruté plus de **930** personnes handicapées dans les trois dernières années, soit près de quatre fois l'objectif que l'enseigne s'était fixée, à savoir **250** personnes handicapées entre 2005 et 2007.
- Le taux d'emploi de personnes handicapées était de 5,78% à fin 2007.

Aujourd'hui, tous les niveaux de handicaps sont représentés du plus léger au plus lourd. Par la Mission Handicap, Carrefour s'engage à mettre en place les structures nécessaires (formation ou équipement) pour permettre au collaborateur handicapé d'exercer son métier dans les meilleures conditions possibles et de lui offrir des perspectives d'évolution.

TEMOIGNAGES :

Intégration d'un salarié handicapé Nicolas Bellec, équipier de vente au rayon jardin

Nicolas Bellec est trisomique 21 et est arrivé au Carrefour de Rosny-sous-Bois en août 2005 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour préparer un CAP d'employé de commerce mutli-spécialités en alternance.

Alain Truc, chef du secteur Bazar, se souvient « *La pilote « Mission Handicap » du magasin m'avait proposé d'accueillir Nicolas. J'ai accepté car je savais pouvoir compter sur mon manager du rayon Jardinerie-Animalerie pour bien l'intégrer. »*

Nicolas a obtenu son CAP du premier coup, avec des examinateurs non prévenus de son handicap. Au magasin, Nicolas a commencé peu à peu à « toucher à tout ». L'équipe du rayon l'a accompagné et soutenu à chaque instant.

« *Nous lui avons montré les différentes tâches et les différents outils : il est passé à la caisse, à l'inventaire, au pistolet code-barres... et on a constaté qu'il pouvait assurer de nombreuses tâches, pour peu qu'on lui en donne le temps », témoigne Axel Bacoul, deuxième chef de rayon. «Aujourd'hui, il s'est fait sa place dans l'équipe. Il a pris des responsabilités et nous apporte un réel « plus ». Pour preuve : lorsqu'il est en vacances, on ressent un réel manque et puis pour l'équipe, c'est valorisant de l'avoir parfaitement intégré», observe Alain Truc.*

Maintien de l'emploi Stéphane Cueille, réceptionniste

Stéphane Cueille, 35 ans, travaille depuis 1991 au sein de Carrefour Boisseuil, d'abord comme pâtissier puis comme équipier de vente au rayon épicerie quand un accident domestique le prive le 22 octobre 2004 de 80% de la mobilité de son poignet gauche et de 80% de la force de son bras gauche.

«*J'étais depuis suffisamment longtemps chez Carrefour pour savoir qu'ils font vraiment beaucoup de choses en faveur des travailleurs handicapés. Pendant mon arrêt, j'ai vu à plusieurs reprises le médecin du travail, le directeur de mon magasin et le pilote de la Mission Handicap du magasin. Au mois d'août 2006, j'ai fait une demande de ma reconnaissance de travailleur handicapé. Finalement, j'ai pris mon nouveau poste à la cour de réception au mois de novembre 2006, et ce fut un grand jour pour moi ! ».*

Le reclassement de Stéphane a pu être possible grâce à l'automatisation du portail d'entrée, pour un coût de 11 000 euros.

Service de presse Carrefour Hypermarchés France

Euro RSCG C&O

Elodie Perez

01 58 47 84 04

elodie.perez@eurorscg.fr